



Veille juridique – Février/Mars 2018

Veille législative et réglementaire

Egalité professionnelle et lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Le gouvernement présente ses mesures visant à favoriser l'égalité professionnelle et à lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Plusieurs actions sont proposées pour mettre fin aux écarts de salaires injustifiés et faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme la mise en place dans les entreprises de plus de 50 salariés un logiciel intégré aux logiciels de paye et permettant de mesurer les écarts de salaire ou la transparence sur les écarts de rémunération en obligeant entreprises de publier sur leur site internet leurs résultats en matière d'écart de salaire, la formations de certains acteurs de l'entreprise (représentants du personnel, inspections du travail) l'**accompagnement** ses victimes par la mise en place de référents.

Il a missionné la députée Marie-Pierre RIXAIN sur l'amélioration du congé maternité et l'inspection générale des affaires sociales à une mission sur le congé paternité.

[Communiqué de presse du Premier ministre, du 7 mars 2018](#)

Accord national interprofessionnel sur l'assurance chômage

Les organisations représentatives ont conclu un accord national interprofessionnel le 22 février 2018. Il prévoit la nécessité de maintenir un régime paritaire, obligatoire et contributif en la matière ainsi certaines modifications portant notamment sur la mise en place d'une allocation d'aide au retour à l'emploi projet.

[ANI du 22 février 2018 relatif à la réforme de l'assurance chômage](#)



Veille juridique – Février/Mars 2018

Jurisprudence

Rupture conventionnelle et délai de rétractation

Dans cet arrêt du 7 mars 2018, la Cour de Cassation indique que la réception de la convocation par l'employeur devant le bureau de conciliation du conseil de prud'hommes produit les effets d'une dénonciation du reçu pour les sommes qui font l'objet du recours introduit par le salarié.

[Cass. soc., 14 févr. 2018, n° 17-10.035](#)

Nullité des élections professionnelles et protocole d'accord préélectoral

Le refus de l'employeur de négocier le protocole préélectoral avec une organisation syndicale intéressée entraîne en lui-même l'annulation des élections professionnelles.

[Cass. soc., 28 févr. 2018, n° 17-60.112](#)

Compétence du conseil de prud'hommes pour trancher un litige individuel afférent à la participation

Pour la Cour de cassation, les litiges individuels opposant un ou plusieurs salariés à leur employeur en matière de participation ou d'intéressement relèvent du conseil de prud'hommes.

[Cass. soc 28 février 2018, n°16-13.682](#)

Une entreprise utilisatrice ne peut pas remettre en cause le caractère professionnel de l'accident du travail de l'intérimaire

Si l'entreprise utilisatrice n'est pas l'employeur juridique du salarié intérimaire, elle ne peut ni contester la décision portant fixation du taux d'incapacité du salarié victime d'un accident du travail à l'occasion d'une mission, ni celle portant sur le caractère professionnel de l'accident du travail.

[Cass. civ. 2° 15 mars 2018, n°17-10.640](#)

[Cass. civ 2° 15 mars 2018, n°16-19.043](#)



Veille juridique – Février/Mars 2018

Un syndicat radié par sa confédération ne doit plus utiliser le sigle confédéral

Si le syndicat radié continue à l'utiliser le sigle et qu'il désigne un représentant de la section syndicale cette désignation est automatiquement entachée de nullité. Dans ce cas, l'utilisation du sigle rend les désignations nulles.

[Cass. soc 28 février 2018, n°16-26.005](#)

Un syndicat intercatégoriel qui devient catégoriel garde son ancienneté

Selon la Cour de Cassation, la modification statutaire d'un syndicat via le passage du caractère intercatégoriel en catégoriel n'a pas d'effet sur son ancienneté.

[Cass. soc. 14 mars 2018, n° 17-21434 FSP](#)